

Aux producteurs de céréales de
LANDI ArcJura SA

Vos acomptes de blé et autres cultures 2026

Chères productrices, chers producteurs,

Ci-joint, vous recevez les décomptes de réception pour vos livraisons de blé et autres cultures de la récolte 2026. Ci-dessous, vous trouverez un bilan sur la campagne de réceptions 2026 et les informations utiles pour les contrats de production de la récolte 2027.

Bilan récolte 2026 :

Comme vous l'avez aussi constaté, cette année de récolte a été très intense et rapide. Pour les centres collecteurs de Alle et Delémont, quasiment la totalité des quantités réceptionnées ont été prises en charge en deux semaines. Pour Alle, sur les 16'000 tonnes réceptionnées jusqu'à ce jour, 10'000 sont entrées en 1 semaine ! Jusqu'à aujourd'hui, ce sont 22'000 tonnes qui ont été livrées dans les 5 centres collecteurs de LANDI ArcJura SA (sans les réceptions d'automne comme le tournesol ou le soja). Comparativement, pour la récolte 2025, c'est une quantité totale de 23'800 tonnes qui ont été prises en charge (toutes cultures confondues).

Concernant la qualité, les rendements ont été corrects, livraison de lots secs et les poids à l'hectolitre excellents (jusqu'à 87 kg/hl !). Malheureusement, les taux de protéine ont été très en dessous des années précédentes. Une partie du problème peut s'expliquer par les conditions climatiques qui n'ont pas permis une assimilation correcte de l'azote, élément essentiel pour la formation des protéines. Avec l'introduction du nouveau système de paiement à la protéine et les faibles taux, ce sont 840 tonnes qui ont été déclassées en fourrager (environ 10% des blés panifiables réceptionnés) et 640 tonnes déclassées de la classe Top en classe I.

Environ 415 tonnes de blé, de seigle et de triticales devront être traités pour cause d'ergot. Nous vous informons que de nouvelles normes concernant les teneurs en ergot dans les céréales panifiables sont entrées en vigueur cette année. Désormais, celles-ci **ne doivent pas être supérieures à 0.02 %** (soit 2 gr par 100 kg) pour le blé et le seigle ! Nous vous rappelons qu'il est possible de réduire cette problématique grâce à des techniques culturales, une rotation et des choix de parcelles adaptés.

Suite au verso



Informations décomptes et paiements :

- Merci de **contrôler les informations contenues sur vos bulletins**, notamment la destination de vos fourragères (vente, compte marchandise, moulin tiers) avant le virement bancaire. Merci de **nous communiquer le plus rapidement possible si vous souhaitez effectuer un changement ou si une erreur s'y est glissée**.
- Pour les blés panifiables déclassés en blé fourrager, la FSPC versera un supplément de CHF 8.- sur le prix du blé fourrager. Pour les blés concernés et destinés à la vente, le montant de CHF 8.- a été pris en compte dans le montant de l'acompte. Pour les blés mis en compte marchandise ou en moulin tiers, nous vous verserons ce supplément ultérieurement. Des annonces et des démarches administratives doivent encore se faire dans ce sens.
- Il est possible d'obtenir une meilleure valorisation de vos céréales fourragères grâce au **compte marchandise LANDI ArcJura SA**. **Pensez également à adapter votre taux d'échange en fonction du volume stocké sur votre compte marchandise et vos besoins en aliments**.
- Chaque année, des versements sont refusés à cause de numéros IBAN erronés. En cas de changement, merci de nous transmettre ces données par courrier ou e-mail (admin@landiarcjura.ch).

Pour toutes questions ou changements relatifs à vos décomptes, vous pouvez prendre contact avec Elodie Odiet au 058 434 16 03 ou avec Joseph Girardin au 058 434 16 04.

Campagne 2027 :

Toutes les céréales panifiables et les cultures alimentaires doivent être produites sous label (Suisse Garantie SGA, IP Suisse ou Bio Suisse).

ATTENTION : Pas de double contrat pour une même culture ! Les réductions de surfaces panifiables IPS ne doivent pas être compensées en SGA

- **Suisse Garantie** : Ci-joint, vous trouverez le **contrat Suisse Garantie à remplir et à retourner au plus tard jusqu'au 27 novembre 2026**.
- **IP-Suisse** : Inscription directement auprès d'IP-Suisse (021 614 04 72 / cereales@ipsuisse.ch).

Tous les contrats SGA et bio sont à retourner à admin@landiarcjura.ch ou à l'adresse suivante:
LANDI ArcJura SA, Route de Miécourt 5, 2942 Alle.

Pour terminer, nous tenons à vous remercier vivement pour votre collaboration et votre confiance lors de ces réceptions 2026 !

Avec nos meilleures salutations.

LANDI ArcJura SA

Joseph Girardin | Laura Chatelain